La Voix du Barman

#041.Gratuit
La petite main de l'Economie !
TIRÉ À 6000 EXEMPLAIRES

Les Étapes de l'Augmentation des Prix de la Bière 1990-2019



Dossier

Nouvelle distribution
Comment les grossistes detournent les ristournes

Actualité

Hausse du prix de la boissons :
Une augmentation programmee

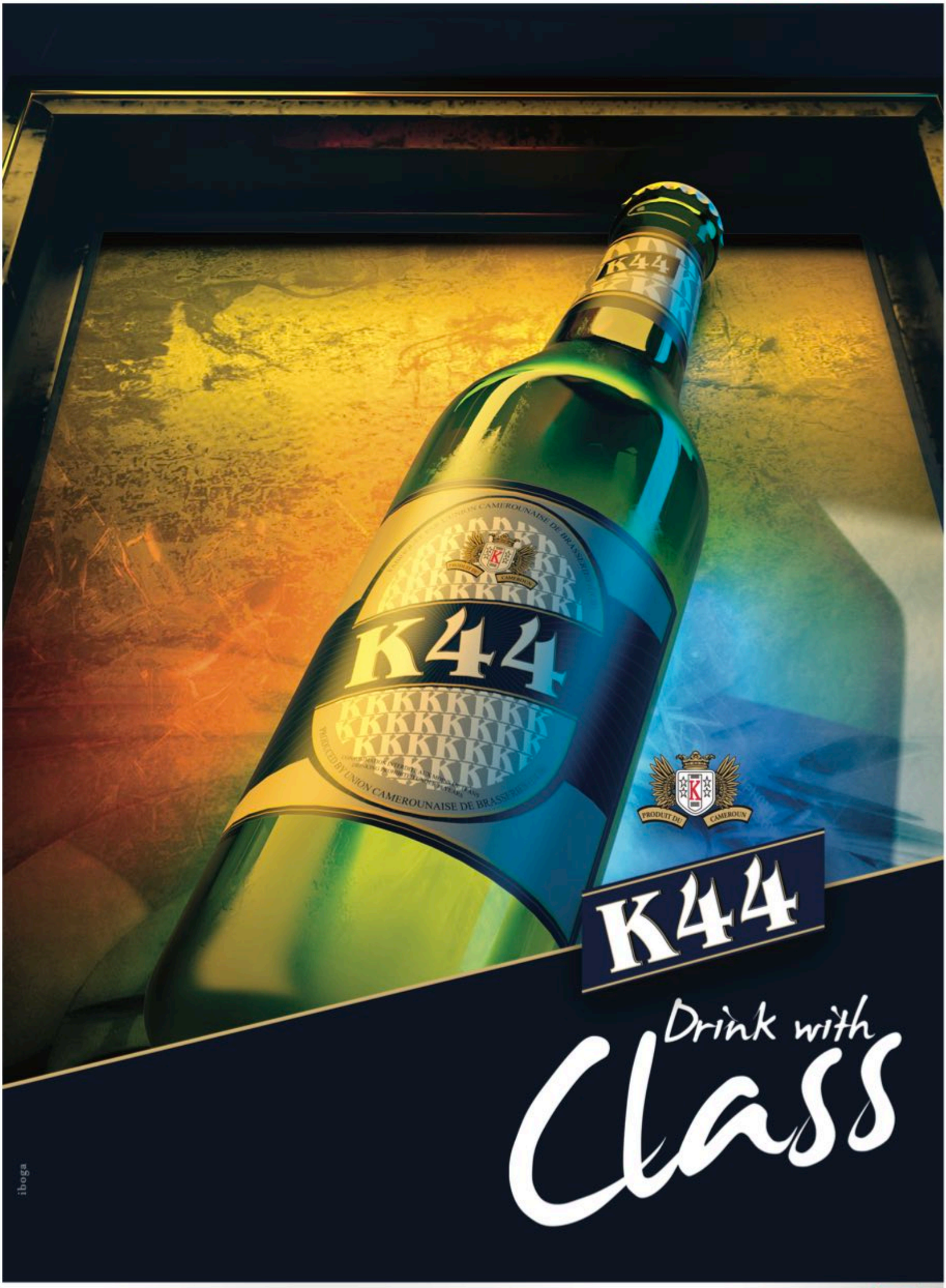
Bon à savoir

Taxe : ce que le debits de boissons doivent payer.

#Numero 41
GRATUIT
EA14826042006

www.lavoixdubarman.com

draft.indd 1 22/04/2019 12:07:23



CONSOMMATION INTERDITE AUX MOINS DE 18 ANS

18+ YEARS OLD BY UCB

draft.indd 2 22/04/2019 12:07:37



Hervé **Nana**

Prix de la bière : le jeu trouble de l'Etat

Le droit d'accise est un Impôt ad valorem assis sur la dépense de consommation et perçu lors de la livraison sur le marché local de certains produits spécifiques. Le droit d'accise peut également être défini comme un impôt indirect qui touche la consommation de certains produits spécifiques. Mise en place dans le monde entier, cette taxe cible l'alcool, les cigarettes, les produits énergétiques, les cigares et cigarettes, le caviar et ses succédanés ; les saumons, les perles fines, pierres précieuses, les métaux précieux, les bijouteries, les véhicules de tourisme d'une cylindrée. C'est donc un impôt qui est payé par les consommateurs des produits sur lesquels ces droits sont appliqués.

Ainsi donc, lorsque le droit d'accise est appliqué sur un produit, l'État est conscient de ce qu'il y aura une répercution sur les prix de produits assujettis à cet impôt. Dans un pays comme le Cameroun, au regard du coût de vie qui est de plus en plus élevé du fait de l'augmentation des prix des denrées de première nécessité, cette taxe devrait être appliquée sur une certaine catégorie de produits, notamment sur des produits de luxe dont les produits brassicoles n'en font pourtant pas partie. Ainsi donc, en procédant au rabattement des droits d'accises de 20% à 10% sur les produits brassicoles, l'État était conscient de ce que les prix des boissons alcooliques et des boissons gazeuses devaient automatiquement subir une hausse.

C'est ce qui a justifié les discussions entre le Ministre du Commerce et les patrons des sociétés brassicoles; réunion qui a aboutit à une augmentation de 32Fcfa sur chaque bouteille de bière et de jus et de 75Fcfa sur les boissons mixtes. Donc, l'Etat était bien conscient de ce que le rabattement des droits d'accises est asphyxiant pour les sociétés brassicoles et devait au final être payé par les consommateurs. Dans ce contexte, il devient donc difficile de comprendre la réaction du ministre du commerce qui, au cours de la réunion du 6 mars, dit ne pas être d'accord avec la hausse, une augmentation qu'il va pourtant valider quelques jours plus tard.

Qu'il soit clair. Les sociétés brassicoles n'ont aucun intérêt à augmenter le prix de la bière, parce que, plus un produit coûte cher, moins il est vendu. Et à cela, s'ajoute le fait que l'augmentation drastique du prix de la bière favorise la consommation des boissons importées qui coutent beaucoup moins cher. En n'augmentant pas le prix de la bière, chaque société brassicole perdrait par an, près de 3 milliards FCFA, suffisant pour entrainer la faillite au bout de quelques années. Comment comprendre que, conscient de ces enjeux, le ministre du commerce s'est dit surpris par cette hausse ? L'État est le seul responsable de la hausse du prix de la bière, parce que c'est lui qui a fait appliquer les droits d'accises sur les bières et jus. Les sociétés brassicoles ont été contraintes de suivre l'application. Les brasseurs et consommateurs ne sont que des victimes. L'État doit mettre fin à ce jeu trouble et assumer entièrement et pleinement la hausse de ces prix. Reste maintenant d'augmenter les ristournes des barmen. Et c'est là l'autre bataille des exploitants des débits de boissons.

www.lavoixdubarman.com

numéro #41 Avril - Mai 2019

La Voix du Barman Littoral

Directeur de publication
Hervé NANA

Assistants
Cyrille KEMMEGNE
Jean-René NOUBISSI

Rédacteur en Chef
Armel Mouandjo
Rédacteur en Chef Adjoint
Colette Grace

Production
NH Show-Biz

Distribution
Synedeboc Littoral

Crea &Webdesign
Studios 'DARTHIE
[www.darthie.com]
+237 693 088 347

Illustrations & cartooning
Krocool
[www.krocool.com]

Traduction
MF Yaoundé

Impression
AJC Graphic
+237 233 41 35 77

La **Voix du Barman** est un guide crée en 2008 qui sert de liaison entre les exploitants de débits de boissons du Cameroun et de la sous région Afrique Centrale. Bras séculier du Syndicat National des Exploitants des Débits de Boissons du Cameroun (Synedeboc) qui a pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public, les exploitants de débits de boissons sur la règlementation en vigueur, les droits et devoirs de l'activité afin de professionnaliser ce secteur d'activité qui se trouve être la "La petite main de l'économie".

Sous sa formule papier et en ligne, ce magazine mensuel s'inscrit dans une démarche citoyenne qui va bien au-delà des frontières camerounaises pour permettre un partenariat gagnant gagnant entre les divers acteurs de la fillière brassicole. Tiré à plus de 6000 exemplaires, ce support créer des opportunités diverses et permet aux annonceurs et opérateurs économiques de toucher des cibles bien identifiées pour faire passer le bon message.

Il est distribué gratuitement sur l'étendue du territoire National, aux barmen, clients et autres...La Voix du Barman est une idée originale de l'agence NH-SHOWBIZ spécialisée dans l'événementiel et le marketing.

facebook.com/lavoixdubarman
twitter.com/lavoixdubarman
youtube.com/lavoixdubarman
www.lavoixdubarman.com



Désormais, facilitez-vous la vie en payant vos consommations via Orange Mo
Le paiement via Orange Money est sans frais supplémentaires et profitez en p

Orange Money

Plus simple, plus proche, plus sûr

draft.indd 4 22/04/2019 12:07:56



Money dans les snacks-bars.
n plus d'un bonus airtime offert.

Vous rapprocher
de l'essentiel

orange™

draft.indd 5 22/04/2019 12:07:56

Sommaire





édito

P.3 – Prix de la bière ,
le jeu trouble de l état

08 **Augmentation du prix de la bière**

P 8 - M Mboula
SABC -Nous n avons pas voulu l augmentation

P9 - Mme Sarah simo Guinness Cameroun SA
"Solidaire aux efforts des consommateurs'

P 10 - JP Tiemani UCB
"Il fallait respecter la loi des finances 2019"

11 **Dossier**

P 11 - Hausse du prix de la boissons, Augmentation programmee

P12 - Developing the can beer market

P16 - Vignette one beer and juice 'what- for





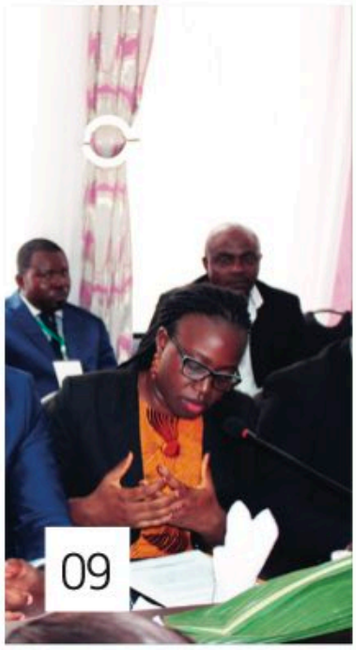




04

P 18 - Taxe, ce que le debits de boissons doivent payer.

P20 - Nouvelle distribution,
Comment les grossistes detournent les ristournes







P21 COURRIER EXPRESS
P24 Talk About Edea 2019

ANNUAIRE

Défendre et sécuriser les droits des exploitants des débits de boissons et être l'interlocuteur entre l'Etat du cameroun et les sociétés brassicoles sur les intérêts des barmen

Centre
Téléphone
695686679 /675267393

Littoral
Téléphone
698312034

Ouest
Téléphone
696440031

Sud
Téléphone
694881234

Nord
Téléphone
695907651

Sud-ouest
Téléphone
677828349

Adamaoua
Téléphone
677514197

Nord-Ouest
Téléphone
679100140

Est
Téléphone
677567291

Extrême-Nord

Bureau National
Téléphone
675267393 /699918486



Mboula. **Société Anonyme des Brasseries du Cameroun**

"Nous n'avons pas voulu l'augmentation !"

Le représentant de la Sabc à la réunion du 06 mars avec le Mincommerce donne les raisons de la hausse du prix.

"L'augmentation du prix de la bière au Cameroun est la conséquence de la loi de finances 2019. Nous avons manifestement été dans l'obligation de nous aligner autour de la loi de finances 2019 et en l'occurrence sur le volet « Augmentation du prix de la bière ». Nous avons dû mener des analyses à la suite de toutes les rencontres et réunions tenues avec vos services. Nous avons dû réviser les prix de certains produits pour observer que certains produits ont connu une augmentation de 50Fcfa, d'autres de 25Fcfa et encore d'autres qui n'ont pas du tout connu d'augmentation. Les calculs faits avec le Ministère du Commerce nous remmenaient à une augmentation du prix de la bouteille de 32Fcfa.

Mais, je voudrais vous dire toute la difficulté qui a été la nôtre de pouvoir penser à une augmentation de ce chiffre, connaissant les difficultés sur le marché à avoir la monnaie. Ce que nous avons dû faire c'est de procéder à une augmentation par type de produits et c'est la raison pour laquelle certains produits ont connue une augmentation et d'autres, inférieure aux calculs faits avec le ministre du commerce. D'après ces calculs, les alcools mixtes devraient connaitre une augmentation de 75Fcfa la bouteille. Mais, nous avons augmenté de 50Fcfa.

Nous avons été obligés de nous arrimer à l'évolution de la loi de finances. Nous sommes une entreprise citoyenne et la loi s'impose à tous. Le comment de cette application, c'est à la fois l'incidence sur notre rentabilité. Nous avons compris la volonté du Mincommerce qui était celle d'accompagner la société vers la vie moins chère, mais, il s'agit ici de dizaines de milliards FCFA de pertes si nous ne nous arrimions pas à la loi de finances.

Comment avons-nous réfléchi pour proposer cette augmentation ? Nous avons trois niveaux de fixation de prix : les produits qui n'ont pas connu d'augmentation, ceux qui ont connue une hausse de 25Fcfa et d'autres de 50Fcfa. D'autres auraient dû connaitre une augmentation plus importante, mais nous avons dû tout faire pour ne pas en arriver là. Aux Brasseries du Cameroun, nous sommes fortement impliqués dans tout ce qui touche au pouvoir d'achat des consommateurs. Mais, c'est une loi qui a été promulgué et nous étions dans l'obligation de l'appliquer."



Sarah Simo. **Guinness Cameroun**

"Solidaires aux efforts **des consommateurs"**

Nous partageons le même avis que la Sabc en ce qui concerne l'augmentation des prix de certaines boissons.

"J'aimerais dire que ces prix ont été revus à la hausse du fait de la loi de finances. Et la hausse des prix n'a pas été répercutée sur tous les produits. Nous avons fait une augmentation de 50Fcfa alors qu'en principe, l'augmentation doit être de 75Fcfa, notamment en ce qui concerne les alcools mixtes. Mais, nous ne sommes pas allé jusque là par solidarité avec les consommateurs qui doivent déjà débourser plus que par le passé. L'impact de cette loi de finances, notamment des droits d'accises est de 3,2 milliards FCFA l'an.

Nous comprenons que la bière au Cameroun et partout ailleurs est une source de rassemblement, de bonheur, de partage. Au Cameroun par exemple, quand quelqu'un entre chez vous, la première question qu'on lui pose c'est de lui demander ce qu'il boit. Et maintenant, si on ne peut plus manifester cet accueil à cause de la hausse du prix, ce n'est pas une bonne chose. Nous avons un salaire parce que Guinness Cameroun vend et fait des profits. Maintenant, si on ne répercute pas les droits d'accises sur les prix, c'est dangereux pour notre emploi, pour notre entreprise. Nous avons fait des efforts et ces efforts doivent être reconnus."



Jean Pierre Tiemani. **Union Camerounaise des Brasseries**

"Il fallait respecter la loi des finances "

Le représentant de l'UCB explique les conséquences de la non répercussion des droits d'accises sur son entreprise.

"Nous étions les derniers à vouloir l'augmentation des prix sur le marché, parce qu une augmentation de prix a la consommation impact directement sur les volumes produits. Et quand vous produisez moins le cout de production augmente. Déjà dans notre écosystème, on a du mal à rentrer dans nos charges. Pendant les négociations, sur les 4 mesures de la loi, nous avons propose d en supporter 3 sans repercution sur les prix a la seule condition que l administration concédé un aménagement sur la 4eme qui consacre le prix de vente au consommateur final comme base de calcul du droit assise

. Nous payons la taxe sur le prix qu'on vend au consommateur final. Nous avons demandé un aménagement sur cela, mais, compte tenu des contraintes budgétaires, on n'a pas pu le faire. Nous sommes obligés aujourd'hui de répercuter l impact de l augmentation du droit d assise sur le prix de vente de nos produits.

On ne pouvait pas tout absorber parce que l'impact de la loi de finances sur mon bénéfice est de 10 fois le bénéfice de UCB et 5 fois le salaire annuel du personnel de UCB. Donc, si on accepte d'appliquer la loi de finances sans pouvoir répercuter sur les produits fabriqués, il vaut mieux fermer l'entreprise. Et une faillite n'est bénéfique ni pour l état, ni pour le personnel , ni pour les actionnaires de l entreprise. Nous avons impacté sur les bières, mais, pas sur les boissons gazeuses.

Hausse du prix des boissons

Les dessous d'une **augmentation programmée**

À l'origine, le rabattement des droits d'accises de 20% à 10% et le silence du ministre du commerce sur la nouvelle grille tarifaire déposée dans ses bureaux par les sociétés brassicoles.







La nouvelle de la hausse du prix de la bière et de certaines boissons gazeuses a fait l'effet d'un coup de tonnerre vendredi, 1er mars 2019. Ce qui apparait d'abord comme une rumeur sera confirmé plus tard par la publication de la nouvelle grille tarifaire par la Société anonyme des brasseries du Cameroun (Sabc). Sur cette grille, les bières de grande consommation et les alcools mixtes ont connu une augmentation de 50Fcfa, 25Fcfa pour la bière en canette et 100Fcfa pour les fûts. Cette augmentation est également effective dans les autres sociétés brassicoles que sont Kadji et Guinness Cameroun.

Dans un communiqué rendu public, le Dg de la Sabc a rendu public, ce même 1er mars, les raisons de cette hausse. « Les dispositions de la loi de finances 2019 sur notre activité nous ont contraint à revoir à la hausse les prix de la majorité des boissons fabriquées et commercialisées au Cameroun, » explique Emmanuel De Tailly, par ailleurs président de l'Acapa. Une augmentation qui n'a pas été validée par le Ministre du Commerce (Mincommerce) Luc Magloire Mbarga Atangana qui convoque, le mercredi, 06 mars, une réunion tripartite qui réunira également brasseurs et associations de défense des droits des consommateurs.

Mais, comment en est-on arrivé là ? Tout commence en début janvier avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2019 qui procède à un rabattement des droits d'accises de 20% à 10% sur les produits brassicoles. À ce moment, il est alors évident que les prix de ces produits vont être revus à la hausse. Une première discussion s'ouvre entre les responsables des sociétés brassicoles et le Mincommerce. Les échanges aboutissent à une augmentation de 32 FCFA sur toutes les boissons, bières et jus comprises et de 75Fcfa sur les alcools mixtes (Booster, Xxl). Cependant, il n'est pas question pour les brasseurs de pénaliser les consommateurs, surtout que les sociétés brassicoles entendent « protéger le made in Cameroon ». « C'est pourquoi, au lieu de 32Fcfa sur toutes les boissons, ils ont fait une augmentation de 50Fcfa sur les boissons de grande consommation. Surtout que, même si l'augmentation de 32Fcfa était appliquée, sur le terrain, la hausse devait être de 50Fcfa, du fait de l'absence des pièces de monnaie pour rembourser les clients, » explique Hervé Nana, président régional pour le Littoral du Syndicat national des exploitants des débits de boissons (Synedeboc).

Afin d'officialiser cette nouvelle grille tarifaire, les brasseurs ont déposé le tarifaire dans le cabinet du ministre. Et aucune réponse n'a été donnée jusqu'au 1er mars, date de l'augmentation. Au cours de la réunion convoquée le 6 mars, le Mincommerce va marquer son refus à la hausse. Mais aucune décision ne sera signée jusqu'au vendredi, 08 mars où dans un communiqué lu sur les antennes de la radio nationale, Luc Magloire Mbarga Atangana confirme les nouveaux prix.

Armel Mouandjo

Developing the **can beer market**

Since 17th December 2018, the price of the empty bottle has moved from CFA 150 frs to 200frs; an increase that has no explanatory document. For us bartenders, 70% of the turnover of the Cameroon Glass Company (Socaver) is found in the drinking establishments, through the purchase of bottles of brewing companies installed in Cameroon.



This increase in price certainly decreases the active capital of beer parlours, because the big loss of bottles is done in bars and off licenses.

Because of 'good neighbour' relationship, at times, bartenders serve customers who wish to go and drink their beer at home. In the many cases, no Franc is retained as deposit of the empty bottle to be brought back. In the majority of cases, the bottles are not refunded as promised by the customers or clients. In some cases, if there is a deposit, the sum of CFA100frs is generally retained; an amount lower than the price of the empty bottle itself.
Usually, majority of customers make up their own stock of bottles and resell them, either to quarter bottle buyers who criss-cross the neighborhoods with trucks looking for empty beer bottles or sell them directly to bartenders; this at the detriment of the bartender who, at his or her next purchase of brewing products, is asked to guarantee the packaging at 3600Fcfa / locker, which is equivalent to CFA300frs an empty bottle. That is the reason why in all nearly all bars and off licenses, one always finds plastic lockers, without bottles.

The 'black market' purchase of empty bottles has thus gradually settled and developed. The bottles are taken out of the bar or off license without the barman noticing, before being later resold to operators of drinking parlours, at the price of 200 or 100Fcfa per bottle. That is, 2400Fcfa for a 12-hole bin. Small exercise: In this context, let's multiply and find out the annual losses of a bartender in his active capital.

Are we going to continue to losing our money as far as the purchase of bottles is concerned? No! A solution exists and that solution is the selling of can beers. Your newspaper hereby advices operators of drinking parlours to converge in the sales of canned beers in order to avoid losses of bottles, which lead to a reduction in turnover.
Many locally made brewed products from the same companies are already produced in cans. As examples, we already have in cans: 33 export, Castel, Kadji Beer, Xxl, Booster, Mutzig, Malta tonic, etc
.
Dear colleagues, the best solution to the loss of empty bottles is the sale of can beers.

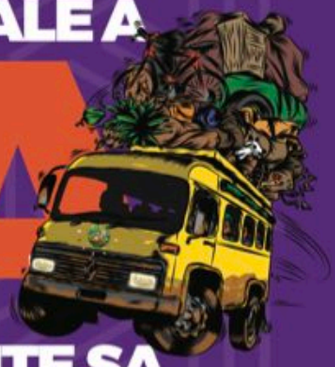
Hervé Nana

LE STUDIO DARTHIE CELEBRE SES

07 ANS

D'EXISTENCE. EN 7 ANNEES, NOTRE AGENCE DE COM° 100% DIGITALE A

DEJA



EU LE PLAISIR DE METTRE TOUTE SA CREATIVITÉ AU SERVICE DE PLUS DE 300 CLIENTS. CEST À EUX QUE NOUS SOUHAITONS AVANT TOUT DIRE ...

MERCI

MERCI A BROLI. BEETLE HERITAGE. AFRICAFOOD DISTRIBUTION. ENEO. FOBE EVENTS. KENEK DISCOVERY. FEERIE. FINXCEL. COGESAH. IKS. AFRICA FOOD MANUFACTURE. SAELAND SERVICES. AC MEDIA. LA VOIX DU BARMAN. THE BRIDGE INTERNATIONAL SCHOOL. EMMA GROUP. SCENE DEBENE. ESCALE BANTOO. AFROMONDO. HYSACAM. GUICHET UNIQUE. CJC. MTN CAMEROON SA. INSTITUT FRANCAIS DU CAMEROUN. ESPACE NUMERIQUE FRANCOPHONE. INMOUV. KWIN MAGAZINE. PREMIERE CLASSE. ZONE2RAP. ALLPRO. TRANSPLUS INTERNATIONAL. RICHARD BONA. BEATRICE LOTTIN. SC IMMO PLUS. RADIO BALAFON. SWEETIME. AMURA. TRANSIMEX. THE CORNER. TECLA COMMUNICATIONS. PLASTICAM. AJC GRAPHICS. GNS. GRACE DECCA. ACHILLE KOTTO. ADS. LA VOIX DU BARMAN. CONSEIL AFRICAIN DES MEDIAS. CONSULAT DE L'INDE. CABINET DIWOUTA. LOICK FOOD. NOTABOO. MOINO COM. MALAIKA. RESTAURANT LA PIROGUE. RP KING. . CHALLENGE VACANCES. TENDANCES SCENIC. MARCO POLO. PRÉSIDENCE DE LA RCA. MOINO COM. SATURN SA. SGBT. PLANET SALADIN. BLAXITY. PREMIERE CLASSE. ZEN AGENCY. LES AMIS DE LA VILLE DE DOUALA. NGUILA. SCENE D'EBENE. FESTIVAL GABAO. BLICK BASSY. INMAG. CORDIA. KBC HOLDING SA. INSIDE COLSULTING. LEXYS SA. QUARTIER SUD. UCB. KADJI SPORTS ACADEMY. PROLIXE AGENCY. DJ SUNSHINE. NJALLA QUAN SPORTS ACADEMY. PENA MUNDI. ADS. LA VACHE QUI RIT. ESA. GAMEOVER SHOW. AMICALE DES BANQUIERS DU CAMEROUN. SOPAC SARL. BTP INFOS AFRIQUE.GAJO SARL. FORENA MUSIC. ALISSI BRONTE AFRICA. CAMEROUN BOIS. CAMURMA. DRYGALES. ECONUMA. EMPREINTE. ESSENCIEL. FM 105. FAIMES. GESTRIM OCEAN. HKTS. KOOLY RECORDZ. PHARMACIE LAGRANDE. HOPITAL LAQUINTINIE. LCD. MAGIC PRINT. MARIES D'AFRIQUE. MS BOIS. MUPAC. ORIMO PROD.OSONS LE BONHEUR. REDHAC. RESIDENCE GABRIELLA. ROBERTZ MARKETING & SERVICES. SEMESHE. SOS MAIN. AFRICA MOMMY. ARIANE FASHION. BK PROD. CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN. IDOINES SOLUTIONS. ORANGE CAMEROUN SA. STYNC GROUP. O FEMME CHIC. THARA TV. GODIVA BOUTQUE. CAMTEL. MENNTAA. CROISSANCES AGENCY. YOUTH4PEACE

...ET BIEN D'AUTRES



POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOS PROJETS, RENDEZ-VOUS SUR WWW.DARTHIE.COM



Cette augmentation n'a pas pris en **compte les marges bénéficiaires du barman.**

Consommation si les consommateurs sont satisfaits du statut quo du prix de la bière, les exploitants de débits de boissons font la moue. Enquête.

Prix des bières le statut quo. les conséquences dure ajustement fiscal opéré dans la loi des finances 2019 sur ces boissons n'ont pas produit le effets redoutés par les consommateurs, la hausse d'environ 32 fcfa sur le prix de la biere.la psychose de l'augmentation du prix retombe.

En 2016 la loi des finances avait instauré un abattement de 20% sur le prix qui sert de base au calcule des droits d'assises sur es produits. Dans le texte de la loi des finances en vigueur, il est prévu de réduire cet abattement de moitié et de le fixer à seulement 10% des surcouts fiscaux souvent absorbés par les brasseurs au détriment de leurs marges nettes soit répercutées sur les consommateurs finaux si les consommateurs se satisfont du statut quo sur le prix de la bière les exploitants des débits de boisson font la moue. Qu'est- ce - qui fait problème ? D'après les calculs fait par leurs soins dans la loi de finance 2016, le changement des méthodes de calcule leur avait déjà fait perdre 2% de marge directe. Celle – ci est passée de 11,11% à 9,09 %, disent – ils.de façon concrète souligne calculette en main, un exploitant des débits de boisson, en mobilisant 100 000 fcfa en 2015, on achetait 18,5 casiers de bière à raison de 5400 FCFA le casier. En 2016 avec le changement des méthodes de calcul, le casier est passé à 6600 fcfa et on a conservé les mêmes marges de 600fcfa par casier. 100 000 fcfa d'approvisionnement permettent donc d'acheter 15,15 de casiers avec 9090 FCFA de marge. En 2015, un investissement de 100 000 procurait 11100 fcfa de marge » regrette le barman.

Les exploitants des débits de boisson notent aussi un léger fléchissement de ristournes.

Les exploitants des débits de boisson notent aussi un léger fléchissement des ristournes « en 2015, le pourcentage par casier était de 4,62%. En 2016 ?on est passé à 3,78% par casier ce qui fait que pour un casier de 5400 FCFA on avait droit à 250 fcfa de ristourne. Le prix du casier passé à 6600 FCFA on espérait les ristournes de 304,92 fcfa hélas » larmoie un gérant de bar la question des bouteilles vides préoccupent aussi les commerçants.

> *"... Avant le 17 décembre dernier date de l'augmentation de 35% de la valeur de la bouteille vide passée de 150 fcfa à 200 fcfa"*



« Avant le 17 décembre dernier date de l'augmentation de 35% de la valeur de la bouteille vide passée de 150 fcfa à 200 fcfa , explique Valery Ntendie , coordonateur national du syndicat national des exploitants des débits de boisson du Cameroun(Synedeboc) , le secteur perd en moyenne une bouteille par établissement chaque jour soit au minimum 300 000 bouteilles par jour.

Equité fiscale

Pour les exploitants des débits de boisson, il n'est pas indispensable d'appliquer l'abattement du droit d'accises de 20 à 10% dont on attend que 5 milliards de FCFA selon leurs chiffres .le nombre des débits de boisson installés dans l'informel est une niche importante. « Au nom du principe de l'équité fiscale, dit –on au synedeboc, élargissement de l'assiette des contribuables apparait comme une solution. »

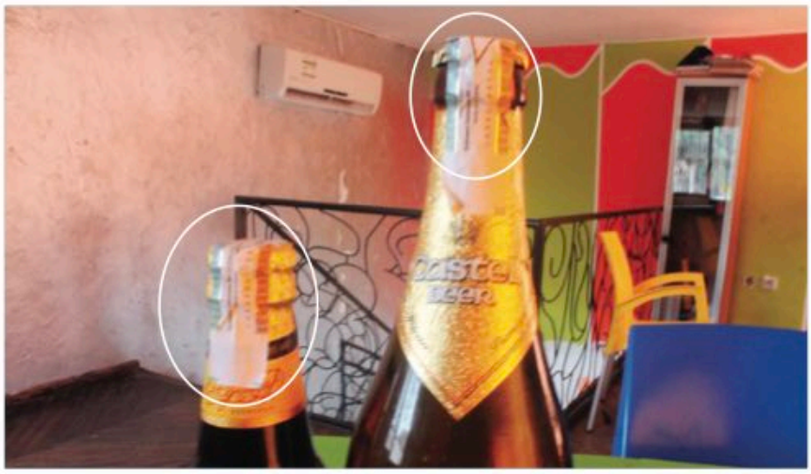
Valery Ntendie a fait des calculs : « A la création du fichier national du contribuable de la direction générale des impôts, il y avait 5000 exploitants des débits de boisson assujettis à l'impôt libératoire au droit de licence à 10% de droits de bail , 15% de précompte sur loyer ,ce qui faisait environ 400 000 FCFA par établissement. Soit 2milliards de FCFA par an. Aujourd'hui, grâce au travail de sensibilisation du synedeboc, à travers son centre de gestion agréé, on est passé à plus de 25 000 exploitants soit une augmentation de 20 000 contribuables en 2 ans et 8 milliard de FCFA par an. Ces 25 000 contribuables versent 10 milliards de FCFA par an.une enquête du synedeboc récence plus de 300 000 débits de boisson au cameroun.si on poursuit le travail de sensibilisation et on passe dans 5 ans à 200 000 contribuables soit 80 milliards de fcfa, » projette le coordonateur du synedeboc en guise de proposition.

Seule condition, précise - t-il, que l'état se montre sans concession sur le respect des avantages conférés par l'entré dans le fichier de la DGI, précompte sur achat en gardant le mode de collecte actuel, incitatif pour les exploitants du secteur informel et rejoindre le secteur formel.

Claude Tadjon

Vignette on beer and local juice: **what for?**

The decision of the vignette on certain manufactured products was instituted by Law the law of finance 2008/012 of 29/12/2008 of the Republic of Cameroon, for the financial year 2009, in order to fight against fraud, smuggling and counterfeiting on certain local or imported products. Since 2012, this decision has been applied to alcohol and tobacco.





Thus, alcohol (champagne, wines, whiskeys, spirits...) and tobacco (cigarettes ...) marketed or selling in Cameroon must bear a sticker provided by the Minister of Finance. This secured vignette is supposed to play several roles, amongst which the fight against fraud and smuggling, the consumers' health care, improve the competitiveness of local businesses and finally, secure and maximize tax and customs revenues.

These various functions of the vignette are gradually followed up by the committee responsible for monitoring the implementation of the vignette decision which ensures relations with the companies and the service provider. This is how the context of the finance law is applied on the vignette. However, since the introduction of this vignette in 2012, smuggling, counterfeiting and fraud are still ongoing and doing well in the country. The problems that were to be solved by the presence of vignette on alcoholic products and cigarettes still exist. Consumer's health is not now protected more than before 2012.

Consumers are still victims of purchase of counterfeit wines, liqueurs and spirits, on which vignettes are clearly visible. What is the reason? This is because at the launch of the campaign for wines, spirits, and cigarettes, the State made it clear to everyone that all bottles of wine, alcohol and packages of cigarettes bearing stickers are of reliable origins, and that the distribution of vignettes is fixed according to specifications meeting the standards and qualities as verified by the Agency for Standards and Quality Control (Anor).

From discussions between the operators of drinking parlours, beer establishments and sales structures for wines and spirits, and cigarettes; we can deduce that these vignettes have made those in charge of, to be less vigilant; thus paying less attention on the quality and the origin of the wines, whiskeys, spirits and cigarettes that are delivered to them for them to sell. These vignettes have instead come to encourage the counterfeiting of high consumption products like: Black Label, Chivas, Jack Daniels, Grants. Cigarettes and other products pay the bills.

As proof, four months ago, Thierry Agney Nde was brought to court for being caught by the elements of the Kribi gendarmerie, in his "Laboratory" where he "manufactures" well-known big brands liquors here above mentioned and on which he affixes vignettes that he bought in Douala, at the "black market".

The solution is therefore elsewhere! Instead, Finance and Trade Ministers have to sign a joint decree obliging and requiring labelling on all imported beers and natural juices that abound in our markets and destroy economic growth, thus reducing the profit margins of locally established companies.

Imported products like fruit juices slow down the local initiative in the production of fruit juices; unless the state has other objectives on marking than those indicated by the law of finance. But, barmen are wondering if Kadji beer, 33 export, Booster, Guinness, Manyan... could be victims of counterfeiting in Cameroon.



100% GRATUIT



www.lavoixdubarman.com

@Studios ,Darthie

Restez connecté à
La Voix du Barman et
recevez toutes les informations
utiles à l'activité.

Votre Magazine
en téléchargement

Taxes.
Ce que les débits de boisson doivent payer

Comme dans toute activité, les débits de boissons sont assujettis au paiement de certaines taxes qui régissent leur activité.



Au rang de celles-ci, on peut citer la taxe sur le spectacle et le divertissement, la taxe sur l'hygiène et la salubrité et la taxe sur la publicité. Cependant, il ne faut pas confondre la notice d'impact environnementale et la taxe sur l'environnement. Il n'y a pas encore de délibération qui demande de payer cette taxe. En plus, cette taxe a été crée pour des activités qui polluent l'environnement; et les débits de boissons n'en font visiblement pas partie.

1 Taxe sur le spectacle et le divertissement

Autrefois appelée taxe sur le divertissement, la taxe sur le spectacle et le divertissement est une taxe qui est payée du fait de l'existence des écrans de télévision et des appareils de musique dans les bars et les débits de boissons. Ces appareils attirent des clients qui viennent se divertir en regardant la télévision et/ou en écoutant de la musique. Donc, étant donné que ces consommateurs paient ce service, vous devez également reverser une taxe à cet effet à la Commune d'Arrondissement chargée de la prélever. Ainsi donc, tout commerce qui met de la télé ou un appareil de musique pour attirer la clientèle est assujettit à cette taxe. Si vous mettez donc votre téléviseur ou de la musique pour attirer le plus de clients, vous êtes assujettis à cette taxe. Cette taxe est perçue par la commune pour toute réjouissance conformément à l'article 100.

2 Taxe sur l'hygiène et la salubrité

C'est une taxe qui est payée pour l'hygiène et la salubrité dans un bar ou un débit de boissons. Cette taxe est payée dans les débits de boissons qui entretiennent mal leurs toilettes. Dans certaines toilettes par exemple, il n'y a pas un personnel affecté spatialement au nettoyage des toilettes. Les toilettes sont donc mal entretenues, et dégagent une mauvaise odeur. Et en cas de contrôle de l'agent de la commune, le bar, le snack ou le night club est frappé de cette taxe. Les toilettes doivent être propres, régulièrement entretenues, nettoyées par un personnel affecté à cette tâche. Il ne suffit donc pas d'avoir des toilettes, mais, de s'assurer qu'elles sont propres. Lorsque les toilettes sont propres, la Commune vous délivre un certificat Ths. Mais, avant de délivrer le certificat, la Commune doit s'assurer que les déchets des toilettes conduisent dans une fosse sceptique et non sur la voie publique comme c'est souvent le cas pour certains débits de boissons. Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, vous devez payer la taxe sur l'hygiène et la salubrité.

3 Taxe sur la publicité

Cette taxe n'est également pas assujettie à tous les débits de boissons. Elle est payée lorsqu'on met une plaque pour indiquer par exemple le nom de son snack bar ou de son salon de coiffure avec les prestations qui y sont effectuées. Faire cela c'est faire de la publicité et dans ce cas, cette taxe doit être perçue par la Commune.

VOX POP

01 mois après l'augmentation du prix de la bière, quel est l'impact sur votre activité ?



Alt Alex Dave

Salut déjà à tous déjà nous nous rendons déjà à 1 moi sur l'augmentation du prix de la bière qui a connu une hausse depuis le 1er mars dernier....
Mais, depuis la dite date, nous avions constaté avec amer turne que les clients baisse de plus en plus dans le différent bar où l'écoulement du stock de la boisson a diminué. Mais, pour moi en tant que barman, augmenter le prix de la bière n'est pas bénéfique pour nous les barmen. Ce que moi en tant que barman je veux vraiment est que même si le prix de la bière monte à 1000frs il faudrait que je vende cette boisson en étant très allaise et pour ce fait nous avons juste 3 volets que nous voulons souligner :
1er volet : nous voulons que le payement tardif de nos ristournes ne le soit plus
2ème volet : nous voulons que nos précomptes soient payés dans les brefs délais
3ème volet : nous ne voulons que nos ristournes soit vraiment à la hausse.
Je pense qu'avec tous ceci nous en tant que barmen nous devrons êtres fières de commercialiser les différent produit bracicoles.car c'est nous qui faisions la force des différentes sociétés brassicoles.
Signé ALT ALEX DAVE



Polycarpe T
First T

Pour Ma part depuis l augmentation du prix de la Bière , les Patrons des snack bar comme moi sommes en réel difficultés car on a l impression que cette hausse du prix avait pour cible les SNACK BAR.

Il est difficile pour nous d augmenter 50frs ,100frs sur le prix déjà appliqué chez nous sur la base de nos charges incompressibles, Car une augmentation de 500frs dans un SNACK BAR va faire fuire la clientèle.
Cet augmentation du prix de la Bière réduit considérablement notre marge bénéficiere et perturbe même sur la prise en compte de nos charges.

Je propose que les SABC qui ont plus 80% de part du marché des sociétés Brassicoles au Cameroun ramène les boissons sur du 50cl de bière et pour une vente à 500frs où 550 frs la bouteille de Bière.

Ainsi les autres entreprises Brassicoles vont suivre le guide et consommateurs et les clients que nous sommes allons trouver bonheur de continuer l activité d exploitants des débits de boissons au Cameroun pour la survie des nombreuses familles qui travaillent chez nous et attendent salaire chaque mois.



Auguste

Je suis Auguste mon bar est situé à côté de touristique hôtel Deido.

Il est clair qu'aucune augmentation n'est sans conséquences. Pour ma part, moi je n'écoule déjà pas beaucoup dans mon coin là mais cette augmentation est un calvaire. Ce que je sais c'est que nous devons garder la tête haute parce-que la période d'adaptation des clients aux nouveaux prix risque être longue... Voilà 30jrs que nous subissons l'effet négatif directement lié à l'écoulement des bières en particulier mais de la boisson en général. Aussi je constate que la mise à jour de cette augmentation n'est pas encore faite dans la tête de la clientèle.

Je ne parlerais pas des ristournes parce-que comme je l'ai déjà souligné dans mes commentaires je suis nouveau dans le domaine et j'observe le terrain aux fins de me mettre en règle...
Auguste

Nouvelle distribution
Comment les grossistes détournent les ristournes

Sous le prétexte des pannes du matériel informatique, les Pvl n'établissent pas els factures aux barmen sur la totalité de leurs achats.





Depuis janvier 2018, la Sabc (qui détiennent près de 83% de part du marché des produits brassicoles au Cameroun) ont lancé le concept de la nouvelle distribution. Cette distribution consiste à repartir les zones de vente des produits SABC dans les deux plus grandes villes (Douala et Yaoundé). Elle a pour but de faciliter la distribution des produits SABC dans les zones les plus reculées et aussi de permettre aux barmen de recevoir leurs produits à temps et en quantité afin d'éviter la rupture de certains produits chez les barmen. Il est précisé qu'ils doivent livrer un Point de vente (PDV) autant de fois que celui-ci sollicite être livré.

Pourtant, nous sommes très bien loin de la réalité. Les livraisons ne sont pas respectées, ni les jours, ni les heures. Comme par le passé, les Pvl (Grossistes) livrent les boissons à leur gré, à leur convenance, selon leur bon vouloir et sans le moindre respect des commandes passées par les débits de boissons. Conséquence, les bières et jus continuent d'être en ruptures dans els bars et snacks. Et, plus grave, dans ce système de nouvelle distribution les factures sont manuscrites, ouvrant ainsi la porte au du vol et détournement des ristournes des Barmen.

Pour justifier ces factures qui sont faites à la main, les responsables des Pvl (grossistes) accusent une panne du système informatique. Une panne difficile à comprendre et qui semble volontaire dans la mesure où elle dure depuis des jours, des semaines, des mois. Conséquence, les factures des barmen ne sont jamais remises aux « Gesgro », ce qui entraine une perte des factures établies pendant la durée de la dite panne informatique. Les fausses pannes du système informatique sont identiques dans tous les dépôts qui sont également devenus des grossistes de la Sabc. Et donc, en l'absence des factures, le barman ne peut entrer en possession de ses ristournes.

La situation inquiète La voix du barman qui s'interroge sur la coïncidence suspecte de la panne des appareils d'informatique de ces Pvl qui tombent en panne au même moment. Il semble clair que les Grossistes de la Sabc se sont mis d'accord pour retenir de manière abusive et illégale l'argent représentant les ristournes des barmen. N'est-il pas également possible que ce système de vol a été instauré par le grand fournisseur SABC?

Qu'il soit clair. Le barman revendique juste que les ristournes soient calculées sur la base de toutes ses factures. Il exige que les PVL partenaires remettent des listings d'achat bien détaillés aux barmen. Les barmen ont du mal à accepter ce détournement à ciel ouvert de leurs ristournes et ne resteront pas les bras croisés, si la Sabc ne prend pas toutes les mesures adéquates pour mettre fin à cette escroquerie des Pvl.

SYNEDEBOC LITTORAL

SYNDICAT NATIONAL DES EXPLOITANTS DES DEBITS DE BOISSONS DU LITTORAL

Enreg sous le N°54/148 du 26 avril 2006/ Tél. 698 312 034 – 677 828 349 Email : synedeboclit@yahoo.fr. Whatsapp : 655 66 66
205is Feu Rouge Bessengué. Douala, Cameroun . Immeuble Centre Médical. 3è Etage

Douala, 15 Avril 2019

A

Monsieur le Directeur Général de l'

Union camerounaise des brasseries

" UCB"

Réf : SYN.LIT11 /04/19/SG

Objet : Requête pour le paiement

Des précomptes sur achat

UNION CAMEROUNAISE DE BRASSERIES
15/04/19

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons auprès de votre haute bienveillance par la présente réclamer le paiement des précomptes sur achat des exploitants de débits de boissons de Douala.

En effet, lors d'un séminaire organisé par la direction générale des impôts du 14 au 17 juin 2016 avec bien sur la participation de l'union camerounaise des brasseries représenté par **Monsieur TIEUMANI** et la CGA-Synedeboc qui était représentée par **Monsieur HERVE NANA**.

Il nous avait été rappelé que tous les clients membres d'un CGA (centre de gestion agrée) devrait avoir une rétrocession de la moitié des précomptes prélevés sur les achats effectués à savoir 2,5%, en plus des ristournes à condition d'être à jour dans le fichier national des impôts du Cameroun et respecter le délai de dépôt de dossier.

Monsieur le Directeur Général,

Fort est de constater que les différents exploitants bien que s'ayant acquitté des frais d'adhésion du CGA-Synedeboc –littoral en 2016 et renouvelé leur adhésion en 2018 tel que le précise la liste ci-jointe.

Non pas aperçu de précomptes uniquement pour la période de juin à décembre 2018 pourtant le renouvellement des précomptes se paye en une seule tranche de 50000F (cinquante mille francs cfa).

Monsieur le Directeur Général,

Face à cette situation déconcertante pour ces membres, car comme vous pouvez bien le savoir, cette somme représente pour nous pratiquement le bénéfice réel de notre activité.

SYNDICAT NATIONAL DES EXPLOITANTS DES DEBITS DE BOISSONS DU CAMEROUN (SYNEDEBOC)

Enr. Sous le n° E4/148 du 26 avril 2006
BP: 14947 Yaoundé – Cameroun
Tel: (237) 695 68 66 79 / 699 91 84 86 E-mail: synedeboc@yahoo.fr

Yaoundé, le 28 Mars 2019

S.A LES BRASSERIES DU CAMEROUN
REGION DU CENTRE B.P. 496 YAOUNDE
Tél: 22 30 45 88 / 22 30 24 77
99 68 16 45 / 77 50 38 36
Fax: 22 30 26 45
29 MARS 2019

Le Coordonnateur National du Syndicat National Exploitations des Débits de Boisson du Cameroun (SYNEDEBOC)

A

Monsieur Le Directeur Général
SABC

Objet : Mise en garde

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons par la présente marquer notre indignation sur la situation qui prévaut dans notre secteur d'activité.

En effet Monsieur le Directeur Général, en date du 17 Septembre 2018, il y a plus de six mois, nous vous avons officiellement saisi pour vous présenter les insuffisances de votre reforme relative à la nouvelle distribution.

A ce jour, nous observons une grande dégradation des relations entre nous (clients détaillants) et votre entreprise à cause de :

- Augmentation unilatérale le 17/12/2018 du prix de la bouteille vide (perte consentie de 5,4 milliards en plus de 16,2 milliards soit 21,6 milliards par an)
- Paiement tardif et approximatif des ristournes (plus de 2 mois après la clôture du semestre et des montants fortement contestés)
 - ➢ Violation de la loi OHADA sur l'indépendance des exercices.
- Non réaménagement des marges directes et ristournes après les différentes augmentations :
 - ➢ La marge devrait être au moins à 800FCFA par casier au lieu 600FCFA.
 - ➢ La ristourne devrait être de 350FCFA au lieu de 250FCFA

draft.indd 22 22/04/2019 12:09:26

- Violation fragrante des dispositions légales relatives à la retenue et ensuite au remboursement des PSA (Précomptes Sur Achat) tel que prévu par le Code Général des Impôts.

Nous profitons de ce biais pour vous rappeler nos inquiétudes de l'époque.

- Notre doute sur la moralité de ces nouveaux distributeurs (livreurs) compte tenu de leur passé peu glorieux comme grossistes.
- La qualité de leurs prestations
- La formation de leurs personnels
- La vétusté de leurs équipements (véhicules, et matériels de bureau)

Nous avons dit à l'époque que cette réforme risquerait créer un déséquilibre entre les détaillants à savoir :

- Clients ex PVL comme **clients VIP**
- Clients Grossistes comme **« laissé pour compte »**

Nous craignons que les avantages attachés au service des PVL (bonus commercial, bonus fiscal) ne soient plus garantis.

Monsieur le Directeur Général, nous nous rendons malheureusement compte aujourd'hui lors du paiement des ristournes que la situation est allée de mal en pire, ceci malgré nos multiples alertes, l'existence de notre activité est de plus en plus menacée et pourrait entrainer un regain d'incivisme fiscal.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que l'unilatéralisme dans vos prises de décisions pourrait avoir des conséquences très fâcheuses dans notre collaboration et même aller jusqu'à la rupture, « **Quand l'injustice devient la loi, la résistance devient un devoir.** »

Monsieur le Directeur Général, dans l'espoir que notre opinion compte toujours auprès de vous, veuillez recevoir l'expression de mon très grand respect.

Ampliations :
-PM
-MINFI
-MINCOMMERCE
- MINAT
- DGI

SYNDICAT NATIONAL DES EXPLOITANTS DES DEBITS DE BOISSONS ET ASSIMILES
BP 7436 YAOUNDE
SYNEDEBOC

Valery Ntendie
Coordonnateur National
Administrateur CGA SYNEDEBOC

Talk About
Édéa accueille la 5ème édition

Les exploitants des débits de boissons de la Sanaga Maritime ont discuté des problèmes qui minent leur activité afin d'y apporter des solutions.





talk! about

La ville d'Édéa a accueilli pour la première fois, le 16 mars dernier, la 5ème édition des Talk about. C'est un concept mis sur pieds par Hervé Nana, président régional du Synedeboc pour le Littoral, qui consiste à réunir les exploitants des débits de boissons afin de débattre des problèmes qui minent leur secteur d'activité et y apporter des solutions.

Plusieurs problèmes ont été évoqués au cours de cette rencontre à laquelle a pris part le sous-préfet d'Édéa. Les barmen ont évoqué entre autres les problèmes liées à la différence de prix de gros appliqués à Douala et Edéa ; le non respect du paiement des ristournes; la disparité des précomptes ; le non suivi par les sociétés brassicoles de leur marque sur le terrain ; le comportement agressif du personnel de la délégation départemental du Commerce à l'égard des barmen...

Les barmen ont également réfléchi sur la dématérialisation du cash dans les bars et snacks, après avoir reçu une formation sur le calcul des ristournes. Après avoir reçu les félicitations de l'autorité administrative, Hervé Nana a interpellé le président départemental du Synedeboc sur la nécessité d'organiser régulièrement des rencontres avec les acteurs de ce secteur d'activité.

Armel Mouandjo









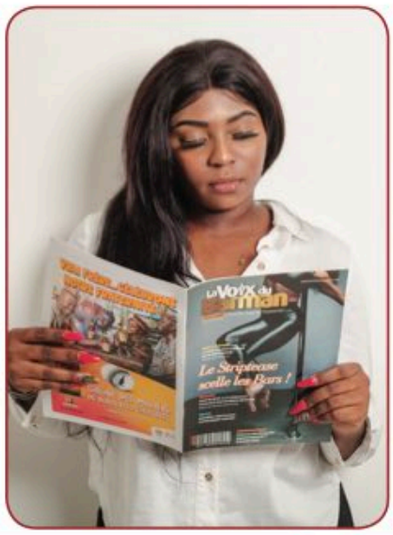
Christiane Kam Yepga,

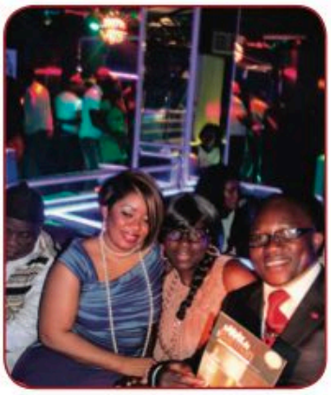
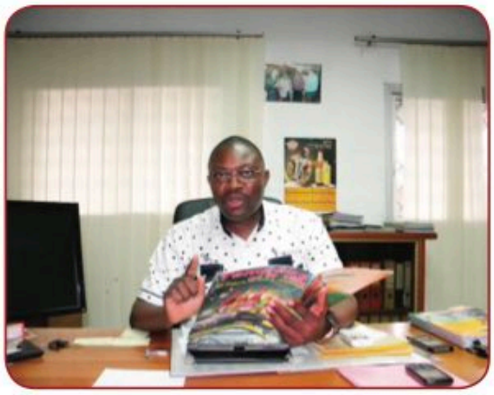
Il faut féliciter le président régional pour le travail

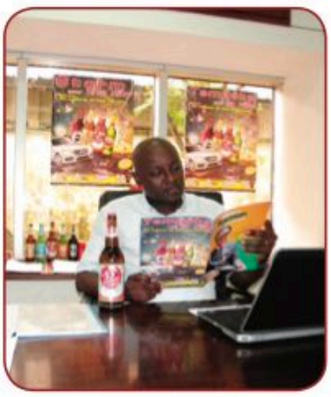
En saluant le travail abattu par Hervé Nana, le 1er adjoint au sous-préfet d'Édéa appelle le départemental du Synedeboc à copier cet exemple.

Vous connaissez tous, les conditions fixant les modalités de création et d'exploitation des débits de boisson que je tiens à relever, s'agissant des sanctions. Vous devez savoir qu'il est bon de faire ce que demande la loi. Et sachez qu'il y a des sanctions également en cas de non respect de la réglementation en vigueur. Pour les heures de fermeture par exemple, lorsque l'autorité administrative arrive à 21h30 ou 22h et trouve un bar encore ouvert, on scelle. Et vous savez ce qu'il faut faire pour lever les scellés. Le travail abattu par le président régional du Synedeboc est à saluer. Mais, au niveau départemental, les responsables de ce syndicat doivent également faire leur travail. Il y a eu beaucoup d'absences à cette rencontre. Et j'interpelle le président départemental afin qu'il rassemble ses membres et leur enseigne sur ce qu'il s'est dit ici aujourd'hui. Le président régional doit faire un rapport général et remettre à chacun afin que nul n'ignore ce qu'il s'est dit aujourd'hui. Je vous félicite une fois de plus et vous demande de continuer dans la même lancée pour que vive votre syndicat.

Les Abonnés
La Voix du Barman

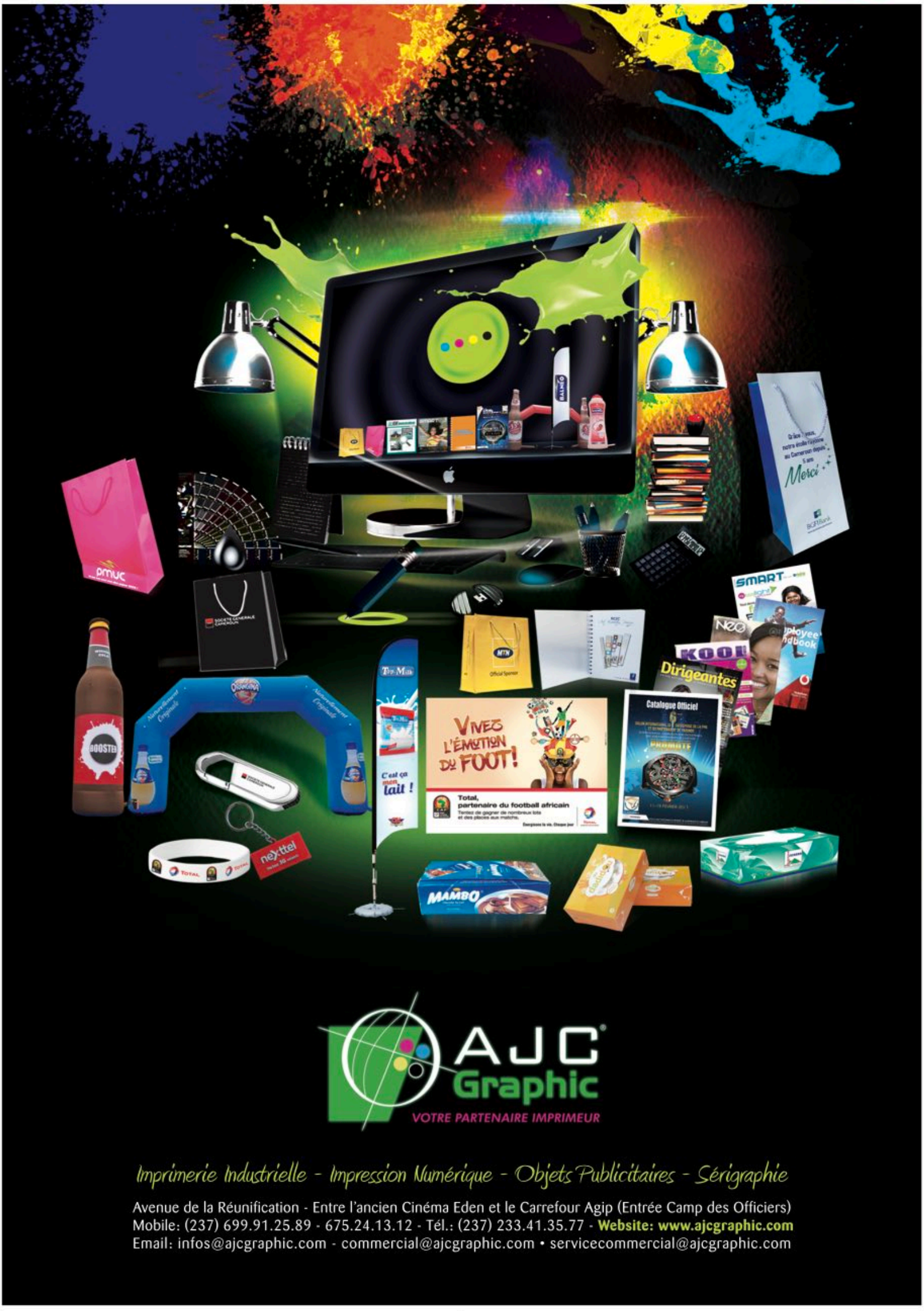














AJC Graphic

VOTRE PARTENAIRE IMPRIMEUR

Imprimerie Industrielle - Impression Numérique - Objets Publicitaires - Sérigraphie

Avenue de la Réunification - Entre l'ancien Cinéma Eden et le Carrefour Agip (Entrée Camp des Officiers)
Mobile: (237) 699.91.25.89 - 675.24.13.12 - Tél.: (237) 233.41.35.77 - **Website: www.ajcgraphic.com**
Email: infos@ajcgraphic.com - commercial@ajcgraphic.com • servicecommercial@ajcgraphic.com

draft.indd 27 22/04/2019 12:10:03



draft.indd 28 22/04/2019 12:10:10